

Fiche n°15 bis – L'affiche

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).

- Cf article 21 de la loi n°2013 – 659 du 22 07 2013, art 4 du décret et art R27 et R29 du code électoral)
- [Mémento du candidat](#)

1. Les affiches

Les affiches seront apposées dans les sites de vote en fonction de l'ordre du tirage au sort réalisé par le chef de poste à l'issue de l'enregistrement des candidatures (voir CHAPITRE 1, 7). L'affichage se fait à l'entrée des bureaux et non dans les bureaux de vote.

Les affiches peuvent être déposées auprès du poste chef-lieu, au plus tard le 30 mars 2020, à raison d'une affiche par bureau et par site de vote. L'envoi vers les bureaux de vote est alors pris en charge par l'administration, au même titre et dans les mêmes conditions que les bulletins. L'envoi de toute affiche déposée après cette date ne pourra être pris en charge.

2. Caractéristiques de l'affiche

Format maximal : 594 mm x 841 mm

Mentions non autorisées : contenir la combinaison des trois couleurs « bleu, blanc, rouge » sauf s'il s'agit de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique. (art. R. 27 du code électoral) ; Attention: cette dérogation ne s'étend pas à l'emblème (logo) des associations.

3. Exemples de réalisations :

Voir pages suivantes

Fiche n°15 bis – L'affiche

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).



FRANÇAIS DU MONDE
CITOYENS SOLIDAIRES AU PORTUGAL

*Expérience et engagement au service
des Français du Portugal*



**Liste conduite par
Mehdi Benlahcen et Francisca Castro**

Election des conseillers des Français de l'étranger

16 MAI 2020

Circonscription du Portugal